



Clause abusive rdc et vente forcée

Par **smut**, le **16/09/2008** à **11:36**

BonjourrrrrrrJ'ai acheté un téléphone portable sur RDC en décembre 2007 pour un prix exorbitant, soit.rnrnLors de la finalisation de ma commande une garanties "or" a été ajoutée à mon insu pour 35 euros. Apparaissant en tout petit dans les frais de port au moment du paiement. Il ne nous est jamais proposé de choisir cette assurance, elle est imposée sans aucune transparence.rnElle est indiquée de manière trompeuse avec les frais de port.rnL'information donnée en cliquant sur le lien "plus d'infos" est lacunaire.rnSeul un autre lien de plusieurs pages indique le retour dans l'emballage d'origine.rnrnCette garantie, propose le remboursement du produit s'il est défectueux. C'est le cas.rnLes clauses que nous ne pouvons pas lire puisque rien ne nous est présenté clairement exigent le retour de l'objet dans son emballage. Pour des raisons exceptionnelles, je n'ai pas pu conserver l'emballage, la société refuse alors d'effectuer le remboursement.rnClause abusive et vente forcée.rnrnQue faire?rnMerci